

Communiqué de presse

Paris, le 2 juillet 2014

L'Autorité des marchés financiers et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution mettent en garde le public contre les activités de plusieurs sites Internet et entités qui proposent des investissements sur le forex sans y être autorisés.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) publient une mise à jour de la liste des sites Internet et entités proposant en France, sans y être autorisés, des investissements sur le marché des changes non régulé (forex). Ce communiqué est la neuvième alerte émise par l'AMF et l'ACPR depuis le 7 juillet 2011.¹

Voici la nouvelle liste qui annule et remplace celle publiée le 28 avril 2014.

Attention, ces sites peuvent évoluer très rapidement et cette liste n'a pas vocation à être exhaustive.

- www.4xp.com/fr / Forex Place Limited
- www.astonforex.com / Markettrade Ltd
- www.bancmarkets.com / Marketing Accounting Ltd
- www.bforex.com / BFOREX Limited
- www.cfxmarkets.com / CFB International Ltd
- www.elyseescapital.com / Elysees Capital
- www.finanzasforex.com / Evolution Market Group Inc
- www.finchmarkets.com / Finch Markets
- www.forextrada.com / Forextrada
- www.forextradition.com / Forex Tradition
- www.fxcast.com / Surplus Finance SA
- www.fxtrade.com / Genus Group Ltd
- www.gcitradng.com / GCI Financial Limited
- www.haussman-invest.com / Haussman Invest
- www.ibcfx.com / IBC Capital Ltd
- www.ihforex.com / Investment House International
- www.ikkotrader.com / IP International service
- www.instaforex.com / InstaForex Companies Group
- www.integralbroker.com / IB International Ltd
- www.investcapitalmarkets.com / ICM WORLDWIDE Ltd
- www.itcfx.com / Investment Formula Corporation

¹ Communiqués de presse du 7 juillet 2011, 20 septembre 2011, 22 mai 2012, 06 juillet 2012, 08 avril 2013, 6 novembre 2013, 28 janvier 2014 et 28 avril 2014.

- www.itnfx.com / International Traders Network FX
- www.jbc-pro.com / JBC Pro Limited
- www.justrader.com / MT Capital Partners
- www.motionforex.com / Motion Forex Ltd
- www.nakitrade.com / Nakitrade
- www.netotrade.com / Neto Trade Global Investment
- www.obroker.com / Landkey Enterprises Inc
- www.sunbirdfx.com / Sunbird Trading limited
- www.tmarkets.com / T Markets
- www.tradaxa.com / Sisma Capital Limited
- www.tradmaker.com / Trading Technologies Limited
- www.trader369.com / IP International Service – AJ Browder

Avant de s'engager, vous devez vérifier que l'intermédiaire qui vous propose ou vous conseille des investissements figure bien sur la liste des établissements financiers autorisés à exercer en France (<https://www.regafi.fr>).

Si l'intermédiaire concerné ne figure pas sur ces listes, nous vous invitons fortement à ne pas répondre à ses sollicitations car celui-ci est en infraction avec la législation applicable et n'est pas tenu de respecter les règles élémentaires de protection des investisseurs, de bonne information ou de traitement des réclamations.

*
* *

Vous avez des questions, des interrogations ? Vous pouvez vous renseigner les sites internet suivants :

Assurance-Banque-Epargne Info Service : www.abe-infoservice.fr ou appeler au 0811 901 801 du lundi au vendredi de 8h à 18h.

AMF : <http://www.amf-france.org> ou appeler au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

ACPR : <http://www.acpr.banque-france.fr>